



Prouver son apport personnel d avant mariage

Par **marinero_232**, le **18/04/2011** à **10:42**

Bonjour,

Comment faire valoir dans le cadre d'une liquidation de communautés de mariage, mon apport personnel sous forme d'un PEL à mon nom et antérieur à mon mariage? J'AI LA PREUVE PAPIER de l'existence de ce PEL contracté en 1984, mariage en 1989, mais il n'apparaît pas dans le contrat d'achat de la première maison achetée en commun (je ne peux fournir ce certificat d'achat, la partie adverse l'ayant emporté) Vous remerciant par avance pour vos réponses